

DOSSIER D'INSCRIPTION

Inscriptions ALSH été 2025

Les dossiers doivent être déposés du mardi 22 avril au vendredi 9 mai 2025 inclus en mairie
(pas de dépôt dans la boîte aux lettres)

Enfants de 3 à 11 ans inclus

- ☐ Du lundi 7 au vendredi 11 juillet 2025
- ☐ Du mardi 15 au vendredi 18 juillet 2025
- ☐ Du lundi 21 au vendredi 25 juillet 2025
- ☐ Du lundi 4 au vendredi 8 août 2025
- ☐ Du lundi 11 au jeudi 14 août 2025
- ☐ Du lundi 18 au vendredi 22 août 2025

Pour rappel 3 groupes

Les « petits » pour les enfants de 3 à 5 ans inclus à la date des séjours

Les « moyens » de 6 à 8 ans inclus à la date des séjours

Les « grands » de 9 à 11 ans inclus à la date des séjours.

Inscriptions souhaitées pour le ou les enfants suivants :

Nom..... Prénom âge au moment du séjour ans

Nom..... Prénom âge au moment du séjour ans

Nom..... Prénom âge au moment du séjour ans

Enfants de 12 à 15 ans inclus

- ☐ Du lundi 7 au vendredi 11 juillet 2025
- ☐ Du lundi 4 au vendredi 8 août 2025

Inscriptions souhaitées pour le ou les enfants suivants :

Nom..... Prénom âge au moment du séjour ans

Nom..... Prénom âge au moment du séjour ans

Le programme des activités n'est pas encore bouclé. Dans le cas où il y aurait des sorties en Belgique, il faut impérativement que votre enfant ait une carte nationale d'identité et une sortie de territoire sinon il ne pourra pas participer à la sortie.

Cadre réservé à l'administration

Numéro de dossier :

Dossier arrivé le :

Liste des pièces à joindre obligatoirement

- Attestation de la CAF de moins de deux mois sur laquelle votre quotient familial est indiqué ou à défaut des photocopies des derniers avis d'impositions, si les parents ne sont pas mariés il faut les impôts des deux parents.
- Le règlement intérieur de l'ALSH à signer (sauf si déjà donné en Février ou Avril)
- La déclaration du responsable légal

- Liste des pièces à joindre sauf si déjà transmises pour la Toussaint 2024

- Une fiche de renseignements Famille dûment remplie et signée. Cette fiche sera conservée toute l'année scolaire 2024/2025 et sera détruite fin août 2025
- Une fiche sanitaire de liaison (santé) dûment remplie et signée pour chaque enfant. Cette fiche sera conservée toute l'année scolaire 2024/2025 et sera détruite fin août 2025.
- Les photocopies du carnet de vaccination et des maladies infantiles de chaque enfant
- L'attestation d'assurance responsabilité civile ou assurance extra-scolaire pour chaque enfant

Uniquement si l'enfant n'a jamais fréquenté l'accueil de loisirs :

- La photocopie du livret de famille
- Justificatif de domicile (lyonnaise des eaux, gaz, électricité, abonnement internet..)

Tous les documents ci-dessus seront détruits fin août 2025.

Sans ces documents, votre dossier ne pourra être traité qu'après le dépôt des pièces manquantes



Les dossiers doivent impérativement être déposés dans les bureaux de la mairie. Un récépissé de dépôt vous sera remis. Il est inutile de déposer les dossiers dans la boîte aux lettres, ils ne seront pas pris en compte. Les enfants seront inscrits sur les listes par ordre d'arrivée des dossiers. Pour les dossiers acceptés, vous recevrez votre facture à votre domicile ou par mail. **Toute inscription est définitive et les frais d'inscription seront à régler.** Si votre enfant est malade pendant le séjour (un minimum de trois jours), un remboursement ou avoir vous sera fait sur présentation d'un certificat médical uniquement.